



MAIRIE D'AMBRES

81500 AMBRES

☎ 05.63.58.31.35

@ mairie-ambres@orange.fr

Ambres, le 18 décembre 2018

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal 10/04/2018

### Présents :

Mrs Tournier, Lafon, Enjalbert, Baron, Féraud et Boudet.

Mmes Rabaud, Ronfot, Vigneaux, Pinel, Ambayrac

**Absents/Excusés** : Mrs Sanchez, Marques et Mme Javelot

**Secrétaire de séance** : Christian ENJALBERT.

Lecture du compte rendu de la séance du 26 février: approuvé à l'unanimité.

### 1- Vote des taux des taxes communales (Foncier, Foncier Bâti et Habitation)

M. le Maire expose le compte rendu de la commission finances du 5 avril dernier.

Le montant des taxes 2018 donne un produit à taux constant de 282 282 € sans hausse des taux.

### 4-1 BP ASSAINISSEMENT 2018

M. Le Maire expose le projet de BP assainissement 2018 qui s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	47 544.05 €	DEPENSES	185 044.64 €
RECETTES	47 544.05 €	RECETTES	185 044.64 €

**Le BP assainissement 2018 est voté à l'unanimité.**

### 4-2 BP COMMUNAL 2018

M. Le Maire expose le projet de BP 2018 qui s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	638 000.28 €	DEPENSES	292 095.44 €
RECETTES	638 000.28 €	RECETTES	292 095.44 €

Les opérations d'investissements sont les suivantes :

- Finalisation des travaux du 2<sup>ème</sup> logement pour un reste à réaliser de 79 482.40 €
- La voirie 2018 : 50 000 €
- L'achat de matériel technique : 4 000 €
- L'achat de matériel informatique pour l'école : 4 000 €
- Ouverture de programmes : Modification PLU, agrandissement cimetière 1 000 € chacun
- Entrée de bourg CD 87 : 2 000 €
- Portails garage : 7 000 €
- Eclairage TEPCV pour un reste à réaliser de 21 736.37 €
- Extension de l'école de 8 000 €
- CEE isolation et économie d'énergie : 34 390,00 €

**Le BP Communal 2018 est voté à l'unanimité.**

### 2- Décision sur vente parcelle de terre à la Roudézié à M. RIBOTTE

Monsieur RIBOTTE souhaite acquérir 125 m<sup>2</sup> de la parcelle sise à la Roudézié cadastrée sous le numéro 1241 de la section D. Le prix de vente est fixé à 12 € le m<sup>2</sup>.

***La vente est donc validée.***

**3- Divers**

Pour la défense incendie, le SMIEN et la CCTA doivent faire des propositions pour l'entretien des bornes incendie et autres points d'eau. La vérification doit se faire tous les 4 ans.

Clôture de la séance à 21h.

Le Maire,  
Michel TOURNIER